

du verbe d'état mais d'un attribut .Nous nous sommes contentés ici, la brièveté de l'article oblige ,des règles générales de surface, logiques ou formelles, faciles, qui fonctionnent dans la plupart des cas. L'accord du participe passé en genre et en nombre est une règle de la grammaire et de l'orthographe françaises. Aujourd'hui, à l'oral, l'accord du participe passé, dans les formes où il pouvait s'entendre, tend à disparaître. Le marquage du féminin, en particulier, s'efface de la langue parlée. À l'écrit cependant, des règles strictes sont encore appliquées, même si une certaine tolérance a été autorisée .Nous nous étions fixé pour tâche, à travers cet article, de proposer des solutions aux questions suivantes: les cas obligatoire et facultatif du participe passé, les exceptions, la question de l'accord et la place des auxiliaires; l'accord et les verbes impersonnels; en espérant fournir ainsi des solutions aux difficultés en la matière. Rappelons-en ici qu'un certain nombre des formulations ont été principalement empruntées à André Gosse.

Abstract

Past participle agreements

When we say that the past participle "agrees", we mean that, just like a normal adjective, it changes its form depending on whether it is masculine or feminine, singular or plural. The past participle **usually** agrees when the verb takes **être** ;The past participle *rarely agrees* when the verb takes **avoir**

- When the verb takes **être**, the past participle agrees with the subject.
- When the verb takes **avoir**, the past participle generally doesn't agree with anything.

- In writing (and so sometimes formal speech), the past participle agrees with the direct object when that *direct object* comes before the past participle. When the verb is a *reflexive verb*, the past participle agreement is the same as for verbs taking **avoir**. But as we'll see, for most reflexive verbs, you can actually think of the past participle as agreeing with the *subject*. These are the simplest case. With normal (i.e. non-reflexive) verbs that take *être*, the past participle always agrees with the *subject*.

Agreement with avoir

Generally, the past participle doesn't agree with anything when **avoir** is used. However, when the *direct object* comes before the past participle, the past participle actually agrees with that direct object. The past participle agrees with the *subject* of reflexive verbs. In other words, the past participle agreement of reflexive verbs actually works as though the verb was conjugated with **avoir**! The past participle agrees with the *direct object*, provided that it comes before the verb.

Références

1. Berthier Pierre-Valentin, le français pratique, SOLAR ,1979
2. Bled, cours supérieur, édition Hachette, 1998 .
3. Bled, cours supérieur, édition 1998, ISBN 2-01-125146-X, p 136.
4. Boudou Bénédicte, l'accord du participe passé, Hatier, Paris ,1995 .
5. BRAINE, Alain, *Participe passé, Les accords sans accrocs, Éditions Hurtubise*–1993.
6. Colin, Jean-Paul, Difficultés du français, Le Robert, 1993.
7. Fournier, Jean-Louis, »grammaire française et impertinence « le livre de poche ,2008 .
8. Gembloux Duculot. *Savoir accorder le participe passé.* Paris, 1983.
9. GREVISSE, Maurice, *Précis de grammaire française.* 1969 28E édition.
10. Le *Bescherelle 3, la grammaire pour tous, Hatier, 1990.*
11. *Le Bon Usage.* Douzième édition refondue par André Gosse, 1986.
12. Riegel ; Martin »Grammaire méthodique du français », PUF ,2008.

reçue (COD placé avant). (Idem)

8- Participe passé des temps surcomposés: Les temps surcomposés sont les temps où le verbe est conjugué avec un double auxiliaire. Ces temps marquent des faits antérieurs et déjà accomplis par rapport à des faits, qui eux-mêmes antérieurs, s'exprimeraient par les temps composés:

- Quand je les ai eu **cuites**, j'ai mangé mes pommes de terre. - Lorsqu'il aurait eu **dit**. - Avant qu'elle ait eu **protesté**, je suis parti.

Dans les temps surcomposés, il est conseillé de n'accorder que le dernier participe: -Ces mots, lorsqu'il les aurait eu **dits**. -dès que je les aurais eu retrouvés, je t'enverrai ces documents.

9- Accord du participe passé avec **l'antécédent du relatif**: Lorsque le participe passé est en rapport avec un pronom relatif, soit que celui-ci représente le sujet (la femme qui est **tombée**), soit qu'il représente le C.O.D. (la femme que j'ai vue), le participe passé s'accorde, selon la règle générale de l'accord du participe passé, avec l'antécédent du pronom relatif. -la femme qu'il a **épousée** mais: la femme qu'il a **voulu** épouser. -n'est-ce pas la femme que j'ai vue monter dans la voiture? (Riegel, 351) -voici les bouteilles que vous m'avez **envoyé** chercher (Idem).

Il peut y avoir un problème si le pronom relatif renvoie à plusieurs antécédents (l'homme et la femme que j'ai **vus**) -les filles que ses propos ont **fait** rougir (Colin, 399)-les maisons qu'ils ont **fait** construire (idem) --ramasse les feuilles que tu as **laissé** tomber (idem).

10. Les participes passés des verbes **semi-auxiliaires, comme devoir, pouvoir, vouloir, etc., ainsi que ceux des**

verbes utilisés pour exprimer une opinion (dire, affirmer, croire, penser, supposer, etc.) sont invariables lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif sous-entendu: - La boulangère a des miches plus dures qu'on ne l'aurait cru (130-Fournier). - J'ai pris toutes les précautions que j'ai **pu**. -j'ai effectué toutes les corrections que j'ai **dû, pu, pensé** (effectuer) (Colin, 399). -il a obtenu toutes les garanties qu'il avait **souhaitées(es)** (idem). -Ces candidats qu'on a **supposé** être les meilleurs; on les avait **dit** être infaillibles.

-les verbes d'énonciation (**affirmer, dire, prétendre, etc.**) et d'opinion (**croire, estimer, penser, supposer, etc.**) peuvent être précédés du relatif que et suivis d'un infinitif dont le pronom relatif est sujet ou Cod, le participe passé de leur forme composée reste invariable, car le relatif n'est pas leur Cod: -des sublimités qu'on a **reconnu** être des fautes de copistes (Riegel, 352) -je ne connais de personnes qu'il a **dit** connaître (idem). -une lettre que j'aurais **préférée** mieux écrite.

Conclusion

L'accord du participe passé constitue l'une des plus grandes difficultés du français car il faut bien souvent réfléchir à la fonction de chacun des mots dans la phrase. À l'oral, surtout avec l'auxiliaire avoir, les accords ne sont pas toujours faits correctement mais à l'écrit, cela ne se pardonne pas. Nous avons fourni un tableau bien que non-exhaustif reprenant les principales règles d'accords. La principale difficulté de l'accord du participe passé consiste à bien repérer les COD antéposés, surtout les pronoms personnels et relatifs et le pronom « en ». Ou que dans le cas des verbes d'état, il ne s'agit pas

6. Le pp «conjugué» **avec avoir suivi d'un infinitif** (a) s'accorde avec le C.O.D. qui précède le verbe si ce C.O.D. fait l'action exprimée par l'infinitif mais (b) reste invariable s'il la subit: -Je les ai vus manger. - Ces soldats, je les ai **entendus** fredonner des chansons

Si l'objet direct se rapporte à l'infinitif le participe passé reste invariable: -Les élèves que j'ai **envoyé** chercher. -Les portes que j'ai **vu** repeindre

Comparer: Les hommes que j'ai vus déménager et Les meubles que j'ai vu déménager.

- Le participe passé est placé devant un infinitif: En principe lorsqu'un participe passé est placé devant un infinitif, pour qu'il y ait accord, il faut: 1 Que le COD soit placé avant le verbe au participe passé, 2 et que le COD soit le sujet de l'action de l'infinitif: Mais: Les fruits que j'ai **voulu** cueillir. Ici, la condition 1 est remplie, mais pas la 2, puisque les fruits n'est pas le sujet véritable de l'action cueillir.

-J'ai **vu** ces oiseaux voler. -La condition 1 n'est pas remplie. Il n'y a pas d'accord.- Ces oiseaux, je les ai vus voler -Ces oiseaux que j'ai vus voler --Elle s'est senti piquer par un moustique. -la musique que j'ai **entendu** jouer - les musiciens que j'ai **entendus** jouer - la pièce que j'ai **vu** représenter.

7. Le pp **précédé de en** s'accorde ou ne s'accorde pas, mais ne s'accorde jamais s'il est suivi de C.O.D. N'étant affecté ni par le genre ni par le nombre, ce pronom laisse en principe le participe invariable, or lorsque le C.O.D est le pronom personnel "en", le participe passé peut être accordé ou laissé invariable.

-Des livres, j'en ai **lu**. -Voyez ces fruits, en

avez-vous **mangé**? - des poésies, il en a **écrit** plusieurs (Riegel, 351).

Mais : des plaquettes de poésie, j'en ai **lues** à foison, et toi combien en as-tu **lues**? (accord en genre et en nombre) -Voyez ces fruits, en avez-vous **mangés**? - De la farine, il en a **vendu(e)** -Dans le premier exemple, "en" n'est pas senti comme un pluriel. Il représente plutôt une substance "matière", presque indivisible, abstraite. Dans le second exemple, "en" représente les fruits et plus spécialement "tant de fruits mangés".

-J'en ai reçu des réponses: Le COD des réponses est situé après le participe, on ne fait donc pas l'accord. En a ici une valeur parti-tive. Mais : - Il a décidé de vendre son âme, mais personne n'en a **voulu** (129-fournier). J'ai écrit à Londres ; voici les réponses que j'en ai **reçues**.

Car "que", représentant les réponses, est ici complément direct et précède le participe. Le pronom **en** remplace «de Londres» et a donc valeur de complément de lieu: Des réponses, j'en ai **reçu**. - Des réponses, j'en ai **reçues**: Dans ces deux cas, en est bien le seul COD de la phrase, puisque Des réponses est mis en apposition. Les deux formes sont alors admises, selon qu'on considère que en représente les réponses dans leur ensemble (j'ai reçu un ensemble de réponses), auquel cas on ne fait pas l'accord; ou bien des réponses dans leur pluralité (J'ai reçu plusieurs réponses), auquel cas on fait l'accord.

-le participe passé reste invariable même si le pronom en est associé à un adverbe de quantité : combien, beaucoup, tant, trop, plus (Boudou ,32) : - Des cerises, j'en ai tant **mangé** ! --Mais : -Il s'est servi de l'ordinateur : il apprécie l'aide qu'il en a

plier. -Je n'aime pas les familiarités qu'ils se sont **permises**.

-Comment faire lorsque le COD n'est pas évident: Il faut se demander si le pronom précédant le verbe pronominal est COD ou non:- Ils se sont **lavés**: On lave quelque chose. Se est COD, on fait l'accord. - Ils se sont **plu**: On dit plaire à quelqu'un. Se est donc COI. On ne fait pas l'accord.

- Le participe passé des verbes **se rire de, se plaire, se déplaire, se complaire et se succéder** reste toujours invariable. - Elles se sont **plu** -les hommes qui se sont **succédé** se sont souvent **haïs**: On succède à quelqu'un mais on hait quelqu'un. -Ils ne s'étaient **rendu** compte de rien : (le PP de se rendre compte est toujours invariable)

Elles se sont **lavé** les mains pas d'accord! Pourquoi? Elles se sont **lavé** les mains peut se traduire par Elles ont **lavé** les mains à elles. Elles se sont **lavées** -Ils se sont **coupé** la main (Bescherelle ,305) Réfléchi -cette permission, il se l'est **accordée**. - Les doigts qu'elle s'est coupés -Elle s'est coupé le doigt (Colin, 399)

Les **impersonnels**: - Les vents qu'il y a **eu**. -Les soins qu'il a **fallu**. - les efforts qu'il a **fallu** déployer pour y parvenir (Colin ,399)

Toujours pronominal: -Elles se sont **enfuies** (le verbe enfuir n'existe pas tout seul). Elle s'est **aperçue** de... (le verbe apercevoir existe seul, dans le sens de voir, découvrir, repérer, discerner, distinguer... ; mais le verbe pronominal s'apercevoir signifie: prendre conscience de, se rendre compte que, réaliser que...). -Elle s'est **servie** d'un balai pour chasser une souris. (Se servir = utiliser)— - **Insatisfaite** du service pitoyable dans ce restaurant, elle

s'est **servie** elle-même. (Qu'il s'agisse de la salade ou de n'importe quoi) (Pronominal, absolu - être) — **Affamée**, elle s'est servi de la salade, de l'Orangina et du homard pendant que son père parlait au téléphone dans une salle à part. (Elle a servi toutes ces choses à elle) — Elle s'est **servie** d'une belle salade niçoise pour montrer à ses convives japonais un plat typiquement français. (Se servir = utiliser) Elles se sont **échappées**. - Ils se sont **repentis**.

5. Le pp d'un verbe essentiellement pronominal ou d'un verbe pronominal passif s'accorde avec le sujet du verbe (ou avec "son" sujet): -quoique les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire **être**, ils peuvent avoir un complément d'objet direct, et la tradition grammaticale veut que le participe s'accorde avec ce complément si celui-ci précède .Devant les pronominaux réfléchis et réciproques il convient de chercher et de situer le COD, Celui-ci peut être : - le pronom réfléchi : Elle s'est **blessée** -ils se sont **baignés** -- pierre et Paul se sont battus, puis se sont **réconciliés**. Ils se sont **entraidés** (1343, André Gosse)

- un élément autre que le pronom réfléchi: celui-ci peut être placé après et il n'intervient pas dans l'accord: - Elle s'est **blessé** la main MAIS: -Elle s'est **blessé** à la main. -La main qu'elle s'est **blessée**. -La maison qu'il s'est **appropriée**. Les dépouilles qu'ils se sont **partagées** (1343, Gosse). -Ils se sont **disputé** la première place. -Elle s'est **accordé** un peu de repos (idem).

S'il n'y a pas d'objet direct, le participe est invariable: Ils se sont **succédé**, par exemple, répond à la question "à qui?" c'est un objet indirect). -Elle s'est offert de belles vacances.

ire) s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte: -Ma jeunesse **partie** -les locataires **expulsés** -Des fleurs **séchées**. -Des maisons ouvertes. -Cruelle **méprise** à l'abattoir municipal, une femme **vêtue** d'un manteau de poulain a été **abattue** et **débitée** (81,fournier) -Ce sont les pompiers qui ont dû aller récupérer le **polytechnicien perché** en haut d'un pommier (127,fournier). - «**Illuminée** sous le soleil couchant, la mer paraissait **éclairée** par les flammes des cierges **portés** par la foule **réunie** devant les portes **fermées** d'un palais **endeuillé**.» :Épithète: «des cierges **portés**», «la foule **réunie**»,«les portes **fermées**», «un palais **endeuillé**».

2. Le pp employé avec être (sembler, devenir, paraître, demeurer, rester...) s'accorde avec le sujet du verbe (ou avec « son » sujet):-- Mes amies sont parties. - Des rivières sont **asséchées** - elles sont **expulsées** - Elles sont **demeurées** longtemps sans secours -Elle est **devenue** sa femme -la voiture est **restée** en panne - elle m'a semblé **fatiguée** -Elles m'ont paru **vieillies**

3. Le pp employé avec **avoir** (a) s'accorde avec le (son) C.O.D. placé avant et (b) reste invariable s'il n'y a pas de C.O.D. ou (c) si ce C.O.D. est placé après:

-Ces fleurs, je les ai **coupées**. -Cette lettre, il l'a **écrite**. -quels romans avez-vous **écrits**? - J'ai acheté des pommes. Je les ai **achetées**. -Les voyages que j'ai **faits** -les bêtises qu'il a **faites** -Les lettres que j'ai **reçues**. - Merci pour tes lettres ; je les ai bien **reçues**.

Mais si le COD suit le PP: -pour se baigner, le tigre a mis un slip en peau de panthère. -l'incendie criminel de la charcuterie a **donné** au

village une délicieuse odeur de barbecue (idem ,23).

4. Le pp d'un verbe **accidentellement pronominal, réfléchi ou réciproque** s'accorde avec le pronom C.O.D. réfléchi ou réciproque placé avant: -Cas des verbes essentiellement pronominaux: Un verbe essentiellement pronominal est un verbe qui n'existe qu'à la forme pronominale. Le participe passé de ces verbes s'accorde avec le sujet: Ils se sont **enfuis** -elles se sont **abstenues** de parler -Ils se sont **aperçus** de cette faute. - Pronominaux -Exemple: «Les deux amies ne s'étaient pas vues depuis plusieurs années. -Elles s'étaient souvent **envoyé** des cartes, souvent **parlé** au téléphone, enfin, elles se sont **fixé** un rendez-vous.»

Exceptions: Lorsqu'un verbe pronominal est suivi d'un COD dans une phrase donnée, l'accord ne se fait pas avec le sujet mais avec le complément d'objet direct si celui-ci est placé avant le verbe. Exemple du verbe s'arroger, essentiellement pronominal: -La direction s'est arrogé des droits étendus. Les droits que la direction s'est **arrogés** lui permettent de changer à tout moment les horaires.

Le verbe s'entre-nuire, également essentiellement pronominal, possède un participe passé invariable. Il est facile de comprendre pourquoi: on nuit à quelqu'un, le pronom dit «réfléchi» a donc la nature d'un COI, auquel cas le participe passé reste invariable: -Ils se sont **entrenui**.

Dans le cas des autres verbes pronominaux, qui existent sous les deux formes, le participe passé s'accorde avec le COD si celui-ci est placé avant lui: -Elles se sont **envoyé** des cadeaux. - Les cadeaux, elles se les sont envoyés. - Les cadeaux qu'elles se sont **envoyés**. -Elle s'est **permis** de ré-

Introduction

L'une des plus grandes difficultés du français écrit, sinon la plus importante, pour la majorité des francographes, c'est l'accord du «participe passé». On peut soutenir d'ailleurs que l'enseignement de l'accord du participe passé constitue le principal problème dans l'apprentissage du français. Comment se ferait-il donc que l'accord d'une seule et même partie du discours soit régi par autant de règles distinctes? Dans des formulations plus ou moins heureuses, chacun propose cinq, dix ou quinze règles générales et jusqu'à une trentaine de cas particuliers ou d'exceptions. La multiplicité inexplicable, aussi bien dans le cas qui nous occupe que dans d'autres, relève presque toujours du fait que la règle générale commune, n'a pas été appréhendée. Ce qui compte dans cet article, par delà d'une reformulation des règles en vigueur, c'est

de les rendre accessibles et plus compréhensibles pour les apprenants. Malgré sa concision et son caractère laconique, cette recherche vise à répondre aux questions ci-après: -Est-ce, comme c'est souvent le cas, la question de l'accord de participe passé relève-t-elle d'un choix arbitraire? L'accord se fait avec l'auxiliaire ou le verbe? Quels sont les éléments à tenir en compte lors de l'apprentissage du participe passé? Le choix de l'auxiliaire et la question de l'accord? Quel serait le cas pour les verbes impersonnels? La question du pronom «en» et l'accord? En quoi cela changera lorsque le COD est antéposé ou postposé?

(Le PP ci-dessous désigne le participe passé)

1. Le pp employé «seul» (*sans auxilia-*



L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ



بهزاد هاشمی، مدیر گروه و عضو هیئت علمی گروه زبان فرانسه دانشگاه آزاد اسلامی اراک

چکیده

یکی از پیچیده‌ترین و بلکه مهم‌ترین مشکل دستور زبان فرانسه، به‌ویژه در زمان نوشتار، مسئلهٔ مطابقت اسم مفعول با فاعل و یا مفعول فعل مربوطه است، تا آنجا که به‌طور قطع می‌توان گفت همین امر یکی از مشکلات آموزگاران و استادان زبان فرانسه می‌باشد. شاید اگر ادعا کنیم این مسئله هر از گاهی به معضلی جدی برای مدرسان و مترجمان تبدیل می‌شود، سخن به‌گزارف نگفته‌ایم. از دیرباز هم و غم دست‌نویسان و متخصصان صرف و نحو فرانسوی این بوده است که راهی برای حل این مشکل بیابند. در این زمینه پیشرفت‌هایی هم حاصل شده اما گستردگی و پراکندگی راه‌حل‌های پیشنهادی خود بر پیچیدگی مشکل افزوده است. نگارندهٔ این مقاله بر آن بوده است که با جمع‌آوری راه‌حل‌های موجود و کاوش در منابع متعدد، مجموعه‌ای از اصول و قوانین را که جنبهٔ کاربردی بیشتری دارند و بیشتر مورد استفادهٔ دانشجویان و مترجمان و اهل فن قرار می‌گیرند، ارائه نماید. نمی‌توانیم ادعا کنیم که تمامی راه‌حل‌های موجود در این زمینه را در چهارچوب مقاله حاضر گنجانده‌ایم؛ زیرا بنا به ضرورت و الزامات نشریه مقاله تا حدی به‌صورت خلاصه و مختصر تهیه شده است. با این حال، سعی ما بر این بوده است که به پرسش‌هایی از این دست پاسخ دهیم: در چه مواردی مطابقت اسم مفعول با فاعل اجباری است؟ در چه مواردی مسئلهٔ مطابقت یا عدم انجام این کار برعهدهٔ فرد گذاشته شده است؟ موارد استثنا کدام‌اند؟ انتخاب نوع فعل کمکی و نقش آن در مسئلهٔ تطابق چیست؟ موضوع مطابقت در افعال غیرشخصی به چه شیوه‌ای است؟

کلیدواژه‌ها: فعل، زمان، مطابقت اسم مفعول، افعال کمکی

Résumé

En face des multiples règles d'accord du participe passé, le commun des usagers doit forcément se dire: ou bien la langue n'est pas vraiment ma propriété mais celle de quelques génies qui seuls la comprennent; ou bien les règles elles-mêmes, inventées par ces privilégiés, ne sont pas justifiées. Les temps composés de la conjugaison sont formés à l'aide d'un auxiliaire et d'un participe passé; l'auxiliaire «être» ou «avoir» s'accorde en personne et en nombre avec le sujet du verbe. Le participe passé, qui n'est alors qu'un élément du verbe, peut prendre un accord en genre et en nombre, selon l'auxiliaire et la voix employée. L'accord se fait avec le nom (ou pronom) avec lequel on peut, par le sens, rapprocher le participe, si ce nom (ou pronom) est placé avant le participe. (Larousse, 25). La grammaire traditionnelle indique que le participe passé employé avec l'auxiliaire «avoir» s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) lorsque celui-ci est placé avant le verbe. Mais cette formulation, qui oblige à rechercher le COD, crée souvent une certaine gêne et pose un problème au locuteur. Il n'est nullement question de traiter, dans le cadre de cet article, d'une manière exhaustive l'irritante question de l'accord du participe passé, mais on tentera de condenser le mieux possible des règles en rigueur en tenant compte des contraintes et des restrictions de la présente revue, sans vouloir, pour autant de prétendre, faire une étude exhaustive et complète en la matière. Nous nous sommes fixés comme objectif, à travers ce qui suit, de répondre à quelques questions: Quand l'accord est obligatoire? Quand il est laissé au choix de l'auteur? Les permissivités en la matière? Les exceptions à tenir en compte?

Mots clés: verbe, temps, accord du participe passé, auxiliaires: être, avoir